



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
21 juillet 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale**Soixante-dix-neuvième session**

Point 59 de l'ordre du jour

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le Territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

Conseil économique et social**Session de 2025**

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 17 de l'ordre du jour

**Répercussions économiques et sociales
de l'occupation israélienne sur les conditions
de vie du peuple palestinien dans le Territoire
palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé**

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem- Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

Note du Secrétaire général*

Résumé

Dans sa résolution 79/229 intitulée « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé. Établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le présent rapport est soumis en application de la résolution susmentionnée.

On y trouvera un compte rendu des pratiques et mesures auxquelles continue de recourir Israël dans le Territoire palestinien occupé, en violation, notamment, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains, et qui ont des répercussions sur la situation économique et sociale de la population vivant sous son occupation militaire. Le rapport s'intéresse également aux retombées de l'occupation sous l'angle des questions de genre.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



La CESAO tient à remercier les entités ci-après de leurs contributions : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme alimentaire mondial et le Bureau de la Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [79/229](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur les faits nouveaux survenus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Au moment de l'établissement du présent rapport, les hostilités reprenaient à Gaza après la fin du cessez-le-feu (qui avait duré du 19 janvier au 18 mars 2025), tandis que la situation en Cisjordanie continuait à se détériorer.

II. Territoire palestinien occupé

Pratiques israéliennes dans le Territoire palestinien occupé

3. L'occupation militaire israélienne du Territoire palestinien occupé, ainsi que les attaques violentes et les violations de droits humains commises par les forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens, et le système discriminatoire mis en place de longue date par Israël pour exercer son contrôle sur les Palestiniens continuent de porter atteinte aux droits du peuple palestinien, notamment à son droit à l'autodétermination¹.

4. Le transfert aux civils israéliens de nombreux pouvoirs administratifs touchant les colonies et l'administration des terres détenus jusqu'à présent par les autorités militaires israéliennes, faisant disparaître le régime distinct d'administration auquel était assujetti le territoire occupé, favorise encore davantage le processus d'annexion, au mépris du droit international et notamment de la Charte des Nations Unies².

5. Dans son avis consultatif du 19 juillet 2024, la Cour internationale de Justice a conclu que la présence continue de l'État d'Israël dans le Territoire palestinien occupé était illicite et qu'Israël était dans l'obligation de mettre fin à sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais et de cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation, et d'évacuer tous les colons du Territoire palestinien occupé³. La Cour a estimé qu'un certain nombre de politiques et de pratiques d'Israël équivalaient à une annexion de vastes parties du Territoire palestinien occupé et que les politiques et pratiques illicites d'Israël emportaient manquement à l'obligation qui lui incombaient de respecter le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Violence et emploi de la force

6. Depuis le 7 octobre 2023, 50 114 Palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été tués et 113 704 ont été blessés au cours des hostilités, selon le Ministère de la santé de Gaza. Des sources israéliennes indiquent que plus de 1 720 Israéliens et ressortissants étrangers, dont au moins 310 femmes et 57 enfants, ont été tués à Gaza depuis le 7 octobre 2023 dans les hostilités avec le Hamas et d'autres

¹ [A/79/347](#), par. 30.

² Ibid., par. 76.

³ *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*, avis consultatif du 19 juillet 2024, C. I. J. Recueil 2024.

groupes armés palestiniens. En outre, selon des sources israéliennes, au 31 mars, 59 des 251 otages enlevés le 7 octobre 2023 étaient toujours détenus dans la bande de Gaza par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens. Au moins 407 travailleurs humanitaires, dont 284 membres du personnel des Nations Unies, ont été tués depuis octobre 2023.

7. En Cisjordanie occupée, les forces de sécurité israéliennes ont lancé de vastes opérations, surtout dans les camps de réfugiés, dont ceux de Jénine, Toulkarm et Touba. Les opérations, caractérisées par des frappes aériennes, des missiles sol-air portatifs tirés à l'épaule et des bombardements, ont commencé dans le camp de Jénine le 21 janvier 2025⁴. Ces opérations, dont la plus grande de cette nature depuis 2002, ont provoqué le déplacement de plus de 40 000 Palestiniens, démolis des structures résidentielles et causé des dommages considérables aux infrastructures civiles. Elles interviennent après qu'une opération de grande envergure a également été menée par les forces de sécurité palestiniennes dans le camp de Jénine à partir de décembre 2024. Ces opérations suscitent des inquiétudes quant aux niveaux de déplacement massif, sans précédent depuis des décennies en Cisjordanie occupée. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a déclaré que tout transfert forcé ou toute déportation de personnes d'un territoire occupé était strictement interdit et constituait un crime selon le droit international⁵.

8. Au cours de la période considérée, 469 Palestiniens, dont 76 enfants, ont été tués en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. D'après des sources israéliennes, 42 Israéliens (dont 3 enfants et 18 femmes) ont été tués dans des attaques menées par des Palestiniens.

9. L'ONU a confirmé que, au cours de la période à l'examen, 7 873 violations graves avaient été commises contre 4 247 enfants palestiniens (3 073 garçons et 1 174 filles) en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est (4 853 violations) et dans la bande de Gaza (3 020 violations). Il s'agit notamment de meurtres, de mutilations, d'enrôlement dans des groupes armés et de refus d'accès à l'aide humanitaire. Les enfants payent un lourd tribut sur le plan psychologique : ils voient de leurs propres yeux des gens mourir, sont déplacés et sont blessés eux-mêmes ; cela emporte des effets à vie sur la santé mentale et la stabilité de la société⁶.

10. Selon le HCDH, le schéma répété des frappes israéliennes suggère que les Forces de défense israéliennes pourraient, au cours de leurs attaques contre Gaza depuis le 7 octobre 2023, avoir systématiquement violé les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, lesquels sont des principes fondamentaux du droit international humanitaire sur la conduite des hostilités. Les tirs de roquettes aveugles des Brigades Qassam du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens suscitent également des inquiétudes à cet égard⁷.

Déstitution et mauvais traitements

11. Depuis le début du mois de novembre 2023, les Forces de défense israéliennes ont placé en détention des milliers de Palestiniens vivant à Gaza, principalement des hommes et des garçons, mais aussi des femmes et des filles. De nombreux détenus, parmi lesquels des médecins, des journalistes et des défenseurs des droits humains, sont incarcérés sans inculpation ni jugement, souvent dans des conditions qui laissent

⁴ A/HRC/58/28, par. 31.

⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), « Mass displacement of Palestinians from northern West Bank – source of growing concern », 14 février 2025.

⁶ Renseignements communiqués par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

⁷ HCDH, « Thematic report: indiscriminate and disproportionate attacks during the conflict in Gaza (October–December 2023) », 19 juin 2024.

à craindre qu'ils sont maltraités et qu'ils sont privés du droit à une procédure régulière. Des rapports concordants font état d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre, des simulations de noyade et la libération de chiens sur des détenus, commis par les autorités israéliennes et dans les centres de détention israéliens. On sait qu'au moins 53 détenus palestiniens de Gaza et de Cisjordanie sont morts dans les geôles israéliennes depuis octobre 2023⁸.

12. En février 2025, 9 846 Palestiniens étaient détenus par Israël, dont 1 734 prisonniers condamnés, 2 941 personnes en détention préventive, 3 369 personnes en détention administrative sans avoir été inculpées et 1 802 personnes considérées comme des « combattants illégaux »⁹. En 2024, au moins 700 enfants auraient été arrêtés, ce qui porte à plus de 1 000 le nombre total d'enfants détenus depuis le début de la guerre. Au début du mois de mars 2025, plus de 350 enfants étaient encore détenus dans les prisons israéliennes, selon le Bureau central palestinien des statistiques.

13. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a reçu des informations faisant état d'actes présumés de traitements cruels, inhumains et dégradants à l'encontre de détenus palestiniens, et notamment d'une augmentation des cas de violence sexuelle durant la détention, visant à la fois des hommes et des femmes. Les cas de violences sexuelles et autres traitements inhumains et dégradants signalés pourraient constituer des actes de torture à caractère sexuel¹⁰. Par ailleurs, d'après les images et les récits de la libération des otages israéliens dans le cadre de la première phase de l'accord de cessez-le-feu à Gaza en février, il semble que les otages aient subi des mauvais traitements et se soient retrouvés en situation de malnutrition sévère, ce qui montre qu'ils ont été soumis à des conditions très difficiles à Gaza¹¹.

Destruction et confiscation de biens et d'infrastructures

14. Tant la bande de Gaza que la Cisjordanie ont subi de graves destructions de biens et d'infrastructures, ce qui exacerbe une crise humanitaire aux répercussions à long terme. À Gaza, la dévastation est d'une ampleur sans précédent. Plus de 70 % des infrastructures civiles, y compris les hôpitaux, les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau, ont été détruites, ce qui a entraîné le déplacement de 1,9 million de personnes et rendu la quasi-totalité de la population dépendante de l'aide humanitaire. Selon l'évaluation intermédiaire rapide des dégâts et des besoins menée par l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne, 292 000 logements, soit 61,8 % du parc immobilier total, ont été réduits à l'état de ruines. Les zones à forte densité comme la ville de Gaza et Jabaliya ont connu une destruction quasi totale des zones résidentielles et commerciales. Les dommages et les pertes causés par le conflit entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024 sont estimés à 49 milliards de dollars tandis que les besoins en matière de redressement et de reconstruction s'élèveront à 53,2 milliards de dollars selon les estimations¹².

⁸ HCDH, « Thematic report: detention in the context of the escalation of hostilities in Gaza (October 2023–June 2024) », 31 juillet 2024.

⁹ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 267: Gaza strip », 25 février 2025.

¹⁰ Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, « UN Special Representative on Sexual Violence in Conflict expresses serious concerns over reported instances of rape and other forms of sexual violence against Palestinian detainees », 9 septembre 2024.

¹¹ HCDH, « Distressing conditions of Israeli hostages and Palestinian detainees », 10 février 2025.

¹² Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025).

15. Les images satellite du Centre satellitaire des Nations Unies montrent les dégâts considérables causés aux terres cultivables et aux infrastructures agricoles dans la bande de Gaza. Elles indiquent que les traces laissées par les véhicules lourds, les destructions, les bombardements et d'autres pressions militaires liées au conflit ont gravement endommagé les infrastructures agricoles, notamment les puits, les entrepôts et les biens de production. En septembre 2024, 2 672 structures agricoles au total avaient été endommagées, dont 1 188 puits (52,5 % de l'ensemble des puits) et 578 hectares de serres (44,3 % de toutes les serres). En décembre 2024, le nombre de structures agricoles endommagées s'élevait à 3 047¹³.

16. Depuis le début des hostilités, au moins 311 installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été endommagées ou détruites à Gaza, y compris des abris d'urgence désignés et des entrepôts utilisés pour stocker l'aide humanitaire. Certaines ont été détruites lors de démolitions contrôlées menées par l'armée israélienne. Du matériel opérationnel indispensable, tel que des véhicules et des équipements essentiels utilisés dans les opérations humanitaires, a également été détruit¹⁴.

17. La plus grande opération israélienne en Cisjordanie occupée depuis 2002 a été lancée le 21 janvier. L'opération « Mur de fer » s'est depuis étendue au nord de la Cisjordanie dans le cadre de ce que les autorités israéliennes décrivent comme une « opération antiterroriste ». Cette opération a été menée au moyen de frappes aériennes et de déploiement des chars, pour la première fois depuis 2002, et a entraîné la démolition d'habitations et d'infrastructures civiles¹⁵. Le 9 février, les opérations israéliennes se sont étendues au camp Nour Chams. Les camps de réfugiés de Jénine, Toulkarm et Nour Chams ont été pratiquement vidés de leurs résidents. Les bulldozers de l'armée israélienne ont démolí des quartiers entiers lors d'« opérations de sécurité » ; environ 16 600 personnes du camp de Jénine, 12 100 personnes du camp de Toulkarm et 10 000 personnes du camp Nour Chams avaient été déplacées à la date du 28 février 2025, sans qu'on leur ait proposé d'autres possibilités d'hébergement¹⁶.

18. Des tribunaux israéliens ont continué d'ordonner l'expulsion de Palestiniens de Jérusalem-Est sur le fondement de lois israéliennes discriminatoires à l'égard de Jérusalem-Est occupée. Des milliers de Palestiniens risquent toujours d'être expulsés de force. Les autorités israéliennes ont accéléré les procédures d'attribution foncière à Jérusalem-Est. L'entreprise d'attribution foncière sert à favoriser l'établissement de nouvelles colonies et à étendre le contrôle israélien sur le territoire de Jérusalem-Est occupée. Selon Ir Amin et Bimkon, les procédures d'attribution foncière se sont conclues à 90 % en faveur des colons israéliens ou de l'État israélien. Cela revient à appliquer, sur le long terme, le droit israélien au territoire occupé¹⁷.

19. Le 28 octobre, la Knesset a adopté deux lois qui empêchent l'UNRWA de poursuivre son travail essentiel dans le Territoire palestinien occupé. Ces lois sont entrées en vigueur le 30 janvier 2025.

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), « Agricultural damage assessment in the Gaza Strip from October 7th 2023 to September 1st 2024 », octobre 2024.

¹⁴ Renseignements communiqués par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Voir également UNRWA, « UNRWA situation report No. 165 on the situation in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem », 28 mars 2025.

¹⁵ Voir [S/2025/415](#).

¹⁶ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 276: West Bank », 27 mars 2025.

¹⁷ [A/79/347](#), par. 42 à 46.

Climat de coercition et déplacements de population

20. À Gaza, au moins 1,9 million de personnes – soit environ 90 % de la population – ont été déplacées pendant la guerre. Nombre d’entre elles ont été déplacées à plusieurs reprises, pour certaines plus de 10 fois¹⁸. Au cours du seul mois d’août 2024, les forces israéliennes ont émis 12 ordres d’évacuation, ce qui a contraint plus de 250 000 Palestiniens à se déplacer, souvent sous le feu de l’ennemi, avec le peu d’effets personnels qu’ils pouvaient transporter¹⁹. Le personnel humanitaire, y compris celui des Nations Unies, faisait également partie des personnes déplacées, ce qui a encore restreint la distribution de l’aide. Les ordres d’évacuation israéliens ont contraint les civils à se réfugier dans des « zones sûres » de plus en plus réduites, dont beaucoup ont également été la cible d’attaques²⁰.

21. En février 2025, le Ministère israélien de la défense a annoncé la création d’un nouvel organe gouvernemental appelé Direction de l’émigration volontaire, chargé de superviser le « passage sûr et contrôlé des résidents de Gaza en vue de leur départ volontaire », selon un communiqué du Ministère²¹. Le Ministre israélien de la défense a également déclaré publiquement que les Palestiniens déplacés ne seraient pas autorisés à rentrer chez eux en Cisjordanie occupée et qu’il avait donné pour instruction à l’armée « de se préparer à un séjour prolongé dans les camps qui avaient été libérés pour l’année à venir, et de ne pas laisser les résidents y revenir »²².

22. Parallèlement, dans la zone C, la violence des colons et les confiscations de terres ont provoqué le déplacement d’environ 1 700 Palestiniens des communautés bédouines ainsi que des communautés d’éleveurs et d’agriculteurs²³. Les attaques violentes des colons, y compris l’incendie de maisons et l’empoisonnement du bétail, semblent avoir pour but de forcer les Palestiniens à quitter leurs terres agricoles fertiles. Au total, 1 382 structures ont été démolies ou confisquées ou encore démolies par leurs propriétaires qui y étaient contraints, dont 138 structures financées par des donateurs. Cela a conduit au déplacement de 1 642 personnes, dont 778 enfants.

23. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, les lois, politiques et pratiques discriminatoires d’Israël en matière de logement, de propriété et d’aménagement du territoire, ainsi que les expulsions forcées qui en découlent, enfreignent le droit international, notamment le droit des Palestiniens à un logement convenable, à la propriété, à la santé, à l’éducation, à la vie privée, à l’alimentation, à l’eau et à l’assainissement et au travail. La démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, y compris celles qui touchent des projets humanitaires financés par des sources internationales ou des bâtiments qui servent à créer des revenus ou à fournir des services essentiels, donnent lieu à des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains et suscitent des inquiétudes quant au risque de transfert forcé.

¹⁸ UNRWA, « UNRWA situation report No. 164 on the situation in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem », 21 mars 2025.

¹⁹ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Mass evacuations in Gaza choke survival and severely constrain aid operations », 22 août 2024.

²⁰ HCDH, « Gaza : l’augmentation des “ordres d’évacuation” israéliens conduit au transfert forcé de Palestiniens », 11 avril 2025.

²¹ Jonathan Lis et Yaniv Kubovich, « Israeli Government approves bureau for “Voluntary Emigration” of Palestinians from Gaza », *Haaretz*, 23 mars 2025.

²² Amnesty International, « Israel’s destructive West Bank military operation fuels mass forced displacement of Palestinians », 5 juin 2025 ; Bar Peleg et Hagar Shezaf, « Israel says 40,000 Palestinians “evacuated” West Bank refugee camps, vows to stay for a year », *Haaretz*, 23 février 2025.

²³ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 240: West Bank », 21 novembre 2024.

Activités de peuplement israéliennes et violence des colons

24. L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, menace la viabilité d'un futur État palestinien indépendant. Les principaux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies ont affirmé que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international²⁴.

25. En Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, l'expansion des colonies israéliennes continue sans répit. À Jérusalem-Est, la construction de 8 060 logements se poursuit, leur nombre étant en hausse par rapport aux 7 920 logements de la période précédente. Dans la zone C, la construction de 14 080 unités de logement a progressé, contre 13 150 au cours de la période précédente. Les autorités israéliennes ont déclaré « terres domaniales » plus de 12 700 dounoums dans la vallée du Jourdain, soit la plus grande appropriation jamais enregistrée depuis les Accords d'Oslo de 1993. Simultanément, Israël invoquant l'absence de permis de construire, qu'il est presque impossible pour les Palestiniens d'obtenir, les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens ont augmenté, ce qui a abouti à la démolition, à la saisie ou à la démolition forcée de 1 382 structures, dont 138 avaient été financées par des donateurs, et au déplacement de 1 642 personnes, dont 778 enfants.

26. Le 18 juin 2024, le Gouvernement israélien a modifié la procédure d'approbation de la construction de colonies en Cisjordanie occupée. Ces changements ont simplifié les procédures et élargi le pouvoir du Ministre des finances d'approuver certaines étapes de la construction. En conséquence, les procédures d'approbation des colonies en Cisjordanie sont pratiquement identiques à celles concernant les projets prenant place en Israël, ce qui a pour effet d'intégrer davantage la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, au territoire israélien. En outre, des mesures ont été prises pour étendre la compétence des autorités locales israéliennes aux colonies israéliennes, ce qui permet aux colons israéliens de bénéficier des mêmes services que les Israéliens vivant en Israël ; cela brouille encore davantage la distinction entre, d'une part, l'exercice de la souveraineté sur le territoire israélien et, d'autre part, l'administration des colonies en Cisjordanie²⁵.

Actes de violence commis par des colons

27. La violence des colons s'est intensifiée au cours de la période considérée, en particulier lors de la récolte des olives en octobre, qui est une source importante de revenus pour de nombreuses familles palestiniennes. De nombreux incidents ont été signalés : harcèlement des agriculteurs palestiniens, incendie d'oliveraies et intimidation des communautés proches des colonies. Ces attaques ont entraîné des pertes économiques : plus de 40 000 dounoums de terres agricoles n'ont pas été récoltées et des dommages considérables ont été causés aux arbres, aux cultures et aux propriétés. Dans la plupart des cas recensés, les colons israéliens auraient été accompagnés par les forces de sécurité israéliennes, qui auraient fait usage de la force, notamment de gaz lacrymogènes et de balles réelles, contre les Palestiniens²⁶. De nombreux éléments permettent d'affirmer que l'impunité dont ils jouissent est entérinée par l'État, impunité qui accélère le déplacement des Palestiniens et modifie

²⁴ Résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Voir également la résolution 78/78 de l'Assemblée générale ; *Conséquences juridiques de l'édition d'un mur dans le Territoire palestinien occupé, Avis consultatif*, C. I. J. Recueil 2004, par. 136.

²⁵ A/79/347, par. 10 et 11.

²⁶ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Flash appeal: Occupied Palestinian Territory », décembre 2024.

la situation sur le terrain²⁷. Tandis qu'au lendemain des attentats du 7 octobre 2023 les autorités israéliennes multipliaient les discours hostiles, certains responsables israéliens ont paru tolérer et encourager la violence des colons, allant même jusqu'à préconiser la colonisation comme moyen de répondre à la violence de Palestiniens²⁸.

28. Depuis le 7 octobre 2023, des milliers de colons appartenant à des « groupes de défense des colonies » et dont beaucoup avaient déjà commis des attaques contre des Palestiniens ont été enrôlés dans des unités régionales de l'armée²⁹, ce qui a donné naissance à un nouveau phénomène : la multiplication des attaques de colons armés bien connus qui portent désormais l'uniforme israélien³⁰. Parallèlement, l'État aurait distribué des armes à ces groupes de défense des colonies, ce qui a contribué à accroître les violences à l'égard des Palestiniens³¹. L'ONU a eu connaissance de dizaines de faits de harcèlement et d'attaques perpétrés contre des Palestiniens par des membres des forces de sécurité israéliennes dont on sait qu'ils sont des colons³².

Restrictions d'accès et de circulation

29. Des violations des droits des Palestiniens à la liberté de circulation et de leur droit d'accès aux services et à des moyens de subsistance ont continué d'être signalées dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Les bouclages et les restrictions de circulation ont directement pesé sur l'accès à la protection, à la justice, aux services de base et à l'emploi, aggravant encore la crise humanitaire et compromettant les perspectives de développement à long terme.

30. Dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, les opérations humanitaires sont restées fortement entravées par les obstacles physiques et administratifs à la circulation du personnel et des marchandises que constituent notamment les postes de contrôle, les engins explosifs, les difficultés d'ordre logistique, les refus de délivrance de visas et les restrictions imposées à l'enregistrement et aux activités des organisations non gouvernementales qui fournissent une aide humanitaire. À cela s'ajoutent une activité militaire intense, des risques considérables pour la sécurité, des restrictions israéliennes sur les opérations de l'UNRWA, le meurtre de travailleurs humanitaires et les attaques perpétrées contre les locaux de l'Office, ce qui empêche l'acheminement et la coordination de l'aide.

Bouclages de Gaza

31. Au 31 mars, 65 % de la bande de Gaza étaient classés en zones « interdites » ou faisaient l'objet d'un ordre de déplacement actif, ou les deux à la fois. Dans ces zones, l'ONU est tenue de coordonner ses mouvements avec les autorités israéliennes et de leur notifier tout mouvement³³. Au cours de la période considérée, l'accès humanitaire est resté sporadique et très limité. En 2024, l'ONU et ses partenaires avaient prévu

²⁷ A/79/347, par. 52 ; HCDH, « The human rights situation in the occupied West Bank including East Jerusalem: 7 October–20 November 2023 », décembre 2023.

²⁸ Suivi effectué par le HCDH. Voir également « Visiting Evyatar, Ben Gvir tells settlers to “head for the hilltops”, expand outposts », *The Times of Israel*, 23 juin 2023 ; Ronen Bergman et Mark Mazzetti, « The unpunished: how extremists took over Israel », *The New York Times*, 16 mai 2024 ; Anton Goodman, « Opinion: “Death to the Arabs” champions of settler violence now sit in the heart of Israel’s Government », *Haaretz*, 1^{er} mars 2023.

²⁹ HCDH, « The human rights situation in the occupied West Bank including East Jerusalem: 7 October–20 November 2023 », par. 36.

³⁰ Suivi effectué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

³¹ HCDH, « The human rights situation in the occupied West Bank including East Jerusalem: 7 October–20 November 2023 », par. 36.

³² Suivi effectué par le HCDH.

³³ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 277: Gaza strip », 4 avril 2025.

5 320 mouvements d'aide à travers la bande de Gaza. Parmi ceux-ci, 48 % ont été facilités par les autorités israéliennes, 24 % ont été refusés, 19 % ont été obstrués et 9 % ont été annulés en raison de problèmes de sécurité ou de logistique³⁴. L'accès au nord de Gaza, y compris les villes de Gaza, Beït Lahiya, Beït Hanoun et une grande partie de Jabaliya, a été largement bloqué, tandis que les mouvements humanitaires au sud de Wadi Gaza sont restés très limités en raison de l'insécurité, du manque de facilitation et du pillage organisé, alimenté par le désespoir généralisé.

32. À Gaza, l'effondrement de l'ordre public, exacerbé par l'effondrement des structures de maintien de l'ordre et la pénurie de marchandises, a entraîné une recrudescence du pillage des camions d'aide, en particulier au cours du second semestre de 2024, ce qui a mis en danger les convois d'aide et le personnel humanitaire et entravé l'accès des Palestiniens à une assistance vitale. Les pénuries de liquidités consécutives à l'effondrement de l'économie formelle à Gaza et les dommages considérables causés aux infrastructures bancaires ont encore compromis l'acheminement de l'aide.

33. La situation s'est considérablement détériorée depuis le 2 mars, lorsque le Gouvernement israélien a bloqué l'entrée de toute aide humanitaire et des fournitures commerciales dans la bande de Gaza, la plus longue interdiction depuis le début de la guerre en octobre 2023. Cette situation a entraîné de graves pénuries de nourriture, de médicaments, de matériaux pour la construction d'abris et d'eau potable.

34. L'obstruction de l'aide humanitaire, associée au refus d'accès aux services essentiels pour les civils, soulève de graves inquiétudes quant au respect par Israël des obligations qu'il tient du droit international. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation d'assurer l'approvisionnement de la population civile en vivres et en produits médicaux et de faciliter la fourniture rapide et sans entrave de l'aide humanitaire. Le refus ou la restriction injustifiée de cette assistance peut constituer une violation du droit international et s'apparenter à une punition collective.

35. Le bouclage et le blocus de Gaza, imposés depuis 2007 et intensifiés depuis le 7 octobre 2023, peuvent constituer une punition collective, ce qui est interdit par le droit international.

Restrictions de circulation en Cisjordanie

36. En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, la circulation des Palestiniens est limitée par un système complexe de plus de 800 points de contrôle, permis, barrages militaires, colonies, routes de contournement et doubles régimes juridiques, auxquels s'ajoute la barrière de 712 kilomètres de long, qui reste l'obstacle le plus important en Cisjordanie³⁵ : elle fragmente de fait le territoire, sépare les communautés des terres agricoles, des écoles et des hôpitaux, empêche les Palestiniens de tirer parti de leurs moyens de subsistance et mine les droits sociaux et économiques des Palestiniens en Cisjordanie³⁶.

Destruction et privation d'accès aux ressources naturelles

37. Le peuple palestinien continue de se voir privé systématiquement de l'accès aux ressources naturelles et du contrôle sur celles-ci en raison des politiques et des pratiques israéliennes, notamment des restrictions d'accès aux terres agricoles, aux ressources en eau et aux zones de pêche. Ces mesures ont eu un impact profond sur

³⁴ UNRWA, « UNRWA situation report No. 154 on the situation in the Gaza Strip and the West Bank, including East Jerusalem », 12 janvier 2025.

³⁵ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « West Bank: movement and access update », mai 2025.

³⁶ Ibid. ; A/79/347, par. 47 à 49.

les moyens de subsistance, en particulier pour les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs, entraînant une baisse de la productivité agricole, une perte de revenus et une aggravation de l'insécurité alimentaire.

38. À Gaza, la gouvernance environnementale était déjà fragile et fortement limitée avant le début des hostilités en octobre 2023, en raison de restrictions imposées depuis longtemps, de capacités institutionnelles limitées et d'un sous-financement chronique. Depuis octobre 2023, la situation s'est considérablement détériorée, du fait de la destruction d'infrastructures essentielles – notamment des installations de gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées et des systèmes de surveillance de l'environnement – ce qui a encore affaibli la gouvernance et la surveillance environnementales³⁷.

39. Les opérations militaires israéliennes impliquant l'utilisation de matériel militaire lourd, les pilonnages et les opérations terrestres à grande échelle ont entraîné une dégradation importante de l'environnement dans toute la bande de Gaza, notamment un compactage généralisé des sols, la formation de cratères et l'érosion des sols. On estime que 343 hectares (34 % des 995 hectares de la zone côtière de Gaza) ont été détruits, ce qui met en péril les écosystèmes côtiers essentiels et accroît la vulnérabilité à l'érosion du littoral et à l'intrusion de l'eau de mer³⁸.

40. L'effondrement des installations de traitement des eaux usées à Gaza a des conséquences dévastatrices sur l'environnement et la santé publique. En l'absence de systèmes de traitement fonctionnels, de grandes quantités d'eaux usées non traitées sont déversées quotidiennement dans l'environnement, ce qui a pour conséquences de polluer la mer Méditerranée, de porter atteinte aux écosystèmes marins et de polluer des ressources en eau déjà limitées, en particulier l'aquifère côtier, principale source d'eau potable pour la population de Gaza³⁹. En 2024, d'après les estimations, 60 000 mètres cubes d'eaux usées et résiduaires étaient déversés chaque jour dans l'environnement⁴⁰. L'effondrement du réseau d'assainissement a également entraîné l'inondation des terres agricoles par des effluents non traités, ce qui a provoqué la salinisation des sols. Les bouclages ainsi que les restrictions imposées à l'acheminement de l'aide et les privations d'accès à l'aide après le 7 octobre 2023, et en particulier depuis le 2 mars 2025, ainsi que la prise pour cible systématique des infrastructures essentielles, ont gravement entravé les réparations et l'entretien, laissant les systèmes de gestion environnementale de Gaza inaptes face à l'escalade de la crise.

41. Environ 500 000 tonnes de déchets solides se sont accumulées dans les sites d'enfouissement officiels et dans les décharges informelles et non réglementées de la bande de Gaza. Ces sites sont devenus des terrains de reproduction pour les vecteurs de maladies, notamment les moustiques, les mouches et les rongeurs, ce qui présente de graves risques pour la santé publique, en particulier pour les communautés vulnérables vivant à proximité. En outre, la destruction des deux principales installations de traitement des déchets médicaux à Gaza a gravement perturbé la gestion sûre des déchets médicaux dangereux, ce qui engendre des risques graves de transmission de maladies, de contamination environnementale et des dangers pour la santé publique⁴¹.

³⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Environmental Impact of the Conflict in Gaza: Preliminary Assessment of Environmental Impacts* (Nairobi, 2024) et renseignements communiqués par le PNUE.

³⁸ Renseignements communiqués par le PNUE.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ PNUE, *Environmental Impact of the Conflict in Gaza* (Nairobi, 2024)

⁴¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Impact of the war on solid waste management in Gaza », Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, Gaza Insight Series, octobre 2024.

42. La destruction des infrastructures industrielles et énergétiques à Gaza a entraîné une grave contamination environnementale, associée à des risques sérieux pour la santé publique et l'écologie. La destruction de 67 mégawatts de systèmes solaires photovoltaïques a libéré environ 1 675 kg de plomb et d'autres toxines dans l'environnement⁴², tandis que la destruction de 1 980 transformateurs électriques et de 125 sous-stations a fait peser la menace d'une fuite de polychlorobiphényles toxiques dans le sol et dans l'eau⁴³. En outre, les dommages causés aux groupes électrogènes, aux installations de stockage de carburant et aux stations-service ont entraîné d'importants déversements de carburant, ce qui a pollué les sols et ce qui représente une menace à long terme pour les ressources en eaux souterraines.

43. L'utilisation intensive d'explosifs au cours des opérations militaires a introduit dans l'environnement une série de contaminants toxiques, dont le trinitrotoluène, l'hexogène et des métaux lourds, qui présentent des risques graves pour la santé humaine et les écosystèmes⁴⁴.

44. L'effondrement des systèmes de gestion des déchets et d'énergie a entraîné une augmentation de l'incinération des déchets solides, ce qui émet des polluants dangereux tels que les dioxines et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. L'exposition à ces polluants augmente le risque de maladies respiratoires et de maladies cardiovasculaires et pourrait avoir un impact à long terme sur la santé, en particulier chez les populations vulnérables⁴⁵.

45. La destruction des infrastructures civiles à Gaza a généré une quantité sans précédent de débris. À ce jour, on estime que 170 812 structures ont été détruites (70 % de l'infrastructure civile de Gaza), ce qui représente 53,45 millions de tonnes de débris à la fin de la période considérée. La densité des débris a atteint des niveaux critiques, dépassant 383 kg par mètre carré. Ils recouvrent de fait de vastes zones urbaines et rendent inaccessibles des quartiers entiers⁴⁶.

46. L'ampleur des débris entrave l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour en toute sécurité des personnes déplacées. Les décombres présentent de graves risques pour la sécurité : des munitions explosives y sont enfouies, ce qui met des vies en danger. Les matières dangereuses, notamment l'amiante et les résidus chimiques, ont encore aggravé la crise environnementale et sanitaire⁴⁷.

47. Au 31 décembre 2024, environ 75 % des terres agricoles de Gaza (11 293 hectares) avaient été endommagées ou détruites à la suite des opérations militaires, dont 7 043 hectares (79,5 %) de vergers et d'arbres, 2 187 hectares (73,1 %) de terres cultivées et 2 063 hectares (64,3 %) de champs de légumes⁴⁸. Plus de la moitié des serres ont été touchées, et 67 % des puits d'eau ont été endommagés, la province de Gaza étant particulièrement touchée. Les pertes de bétail ont été catastrophiques, atteignant 96 %, et seul 1 % du cheptel avicole a survécu. Le secteur de la pêche est au bord de l'effondrement sous les effets combinés des restrictions imposées à la navigation, de la destruction des infrastructures et de la perte d'équipements et de navires de pêche, ce qui menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance sur l'ensemble du territoire⁴⁹.

⁴² PNUE, *Environmental Impact of the Conflict in Gaza* (Nairobi, 2024).

⁴³ Renseignements communiqués par le PNUE.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ PNUE, « Gaza strip: preliminary debris quantification – damage assessment analysis, 4 April 2025 », mai 2025.

⁴⁷ Renseignements communiqués par le PNUE.

⁴⁸ FAO et UNITAR, « Damage to cropland categories to the conflict in the Gaza Strip as of 31st of December 2024 », janvier 2025.

⁴⁹ FAO, « Gaza : il faut sans délai conjuguer l'aide d'urgence au rétablissement de la production alimentaire locale », 28 janvier 2025.

48. En juin 2024, les autorités israéliennes ont déclaré « terres domaniales » plus de 12,7 kilomètres carrés de terres dans la vallée du Jourdain, ce qui porte à 23,7 kilomètres carrés le total des terres accaparées en Cisjordanie en 2024⁵⁰.

Conditions sociales et économiques dans le Territoire palestinien occupé

49. La guerre à Gaza, ainsi que l’occupation israélienne prolongée, les restrictions sévères et les bouclages ont énormément pesé sur l’économie palestinienne. La croissance économique dans le Territoire palestinien occupé a déjà été gravement entravée par les politiques israéliennes, les restrictions de circulation et d’accès et la fragmentation territoriale.

50. L’indice de développement humain pour le Territoire palestinien occupé a connu une forte baisse, passant de 0,716 en 2022 à 0,674 en 2023. Les estimations de la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement suggèrent que d’ici à la fin de 2024, l’indice de développement humain pourrait encore baisser, pour atteindre 0,643 – niveau jamais atteint dans le Territoire palestinien occupé depuis que les mesures ont commencé en 2004. On estime que c’est la bande de Gaza qui a subi la plus forte baisse, son indice de développement humain étant tombé à 0,408. Cette détérioration équivaut à un recul de 69 années de progrès. L’indice de développement humain de la Cisjordanie devrait également diminuer, pour atteindre 0,676, ce qui marque un recul de 16 années de développement⁵¹. Depuis octobre 2023, 55 % de la population du Territoire palestinien occupé a basculé dans la pauvreté multidimensionnelle. À Gaza, les taux de pauvreté ont grimpé à près de 100 %, contre 64 % avant le début des hostilités.

Situation économique

51. L’économie palestinienne a connu une forte contraction en 2024 et on estime que les pertes subies sont supérieures à 5 milliards de dollars en 2024, ce qui représente une baisse de 28 % du produit intérieur brut (PIB) dans l’ensemble de la Cisjordanie et de Gaza par rapport à 2023. L’économie de Gaza s’est contractée de 86 %, l’activité économique étant minimale au-delà des services publics, tandis que l’économie de la Cisjordanie s’est contractée de 23 %. L’effondrement de l’économie gazaouie est particulièrement abrupt. Bien que 40 % de la population palestinienne réside dans la bande de Gaza, la contribution de Gaza au PIB national n’est plus que de 3 % en 2024, contre 20 % auparavant.

52. Le chômage dans le Territoire palestinien occupé a atteint des niveaux record, la moyenne se chiffrant à 51 % (35 % en Cisjordanie et 80 % à Gaza). Le taux d’activité en Cisjordanie est passé de 45,2 % en 2023 à 43,5 % en 2024, en raison des pertes d’emplois en Israël et de la diminution des perspectives sur place. Plus de 360 000 emplois ont été perdus dans l’ensemble du Territoire palestinien occupé. Plus de 150 000 travailleurs palestiniens ont perdu leur emploi en Israël et dans les

⁵⁰ La paix maintenant, « The Government declares 12,000 dunams in the Jordan Valley as State lands », 3 juillet 2024.

⁵¹ L’indice de développement humain mesure les réalisations globales d’un pays dans trois dimensions fondamentales du développement humain : la santé (mesurée en fonction de l’espérance de vie), l’éducation (mesurée en fonction de la scolarisation) et le niveau de vie (mesuré par le revenu national brut par habitant). L’indice de développement humain classe les pays dans l’une des quatre catégories suivantes en fonction de la valeur obtenue : très élevée : indice de 0,800 ou plus ; élevée : indice compris entre 0,700 et 0,799 ; moyenne : indice compris entre 0,550 et 0,699 ; basse : indice inférieur à 0,55. Voir <https://hdr.undp.org/data-center/human-development-index#/indices/HDI>.

colonies, qui constituaient historiquement une source de revenus essentielle pour les ménages de Cisjordanie⁵².

53. Selon l'évaluation intermédiaire rapide des dégâts et des besoins, en octobre 2024, les dommages totaux causés aux infrastructures physiques de Gaza étaient estimés à 29,9 milliards de dollars, auxquels s'ajoutaient 19,1 milliards de dollars de pertes économiques et sociales, ce qui portait l'impact total estimé à 49 milliards de dollars, soit l'équivalent de 1,8 fois le PIB annuel combiné de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le secteur du logement est celui qui a le plus souffert : 15,8 milliards de dollars de dégâts (soit 53 % du total des dommages causés aux infrastructures physiques), suivis par le commerce et l'industrie (5,9 milliards de dollars, 20 %), les transports (2,5 milliards de dollars, 8 %), et l'eau et l'assainissement (1,53 milliard de dollars, 5 %)⁵³.

54. Les graves pénuries de marchandises entrant à Gaza ont entraîné une augmentation de 238 % des prix à la consommation. La perte de pouvoir d'achat qui en a résulté a été considérable à Gaza, où elle a chuté de 70 %, tandis que la Cisjordanie a vu son pouvoir d'achat baisser de 3 %. Dans l'ensemble, les consommateurs palestiniens ont connu une baisse de 33 % de leur pouvoir d'achat en 2024⁵⁴.

55. L'Autorité palestinienne connaît un déficit de financement de près de 2,0 milliards de dollars, ce qui représente presque 20 % du PIB, principalement en raison des déductions mensuelles qu'Israël continue d'effectuer sur les recettes fiscales et douanières qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne. Les déductions sont estimées à 1,97 milliard de dollars depuis 2019, dont plus de 525 millions de dollars de déductions depuis octobre 2023. Ces déductions, combinées à la baisse de l'aide internationale, ont fortement limité la marge de manœuvre budgétaire de l'Autorité palestinienne et sa capacité à verser les traitements des employés du secteur public, à maintenir les fonctions essentielles et à fournir des services de base. Les salaires de la fonction publique sont payés à 60-70 % des niveaux d'avant octobre 2023, et l'Autorité palestinienne a eu recours à des emprunts intérieurs coûteux et a accumulé des arriérés envers des fournisseurs du secteur privé et des fonds de pension⁵⁵.

56. En conséquence, la dette de l'Autorité palestinienne envers les banques locales a augmenté de 25 % depuis octobre 2023 et est maintenant estimée à plus de 4 milliards de dollars, ce qui accentue l'exposition du système bancaire à la fragilité budgétaire de l'Autorité, qui ne cesse de s'aggraver. Malgré l'assistance apportée par certains donateurs, l'aide internationale couvre actuellement moins de 40 % du déficit de financement de l'Autorité palestinienne, qui n'est donc pas en mesure d'investir comme il le faut dans le redressement, la stabilisation économique ou le développement⁵⁶.

57. La crise prolongée érode le capital humain dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Les déplacements généralisés, les traumatismes psychologiques et les perturbations prolongées de l'éducation et des moyens de subsistance auront

⁵² Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025) ; Bureau central palestinien de statistique, « Labour Force Participation Survey November–December 2024 », avril 2025.

⁵³ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025).

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Renseignements communiqués par la CNUCED ; Banque mondiale, *Economic Monitoring Report: Impacts of the Conflict in the Middle East on the Palestinian Economy* (2024).

⁵⁶ CNUCED, « Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé », 23 juillet 2024.

vraisemblablement des conséquences durables sur la productivité, le taux d'activité parmi la population et la croissance à long terme⁵⁷.

Sécurité alimentaire

58. L'insécurité alimentaire à Gaza a atteint des niveaux catastrophiques et sans précédent. En janvier, environ 1,84 million de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, voire de famine dans certaines régions, et la famine, la malnutrition et la surmortalité due à la malnutrition et à la maladie augmentaient rapidement dans le nord de Gaza⁵⁸.

59. Environ 2,1 millions de personnes dans la bande de Gaza devraient connaître des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë correspondant à la phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ou à une phase supérieure (situation de crise ou pire), entre mai et septembre 2025, dont près de 469 500 personnes qui connaîtront probablement une insécurité alimentaire catastrophique (phase 5)⁵⁹.

60. Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, 657 008 enfants âgés de 6 à 59 mois ont fait l'objet d'un dépistage de la malnutrition. Parmi les enfants dépistés, 39 341 (6,3 %) ont été admis au programme de prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë pour y recevoir un traitement, dont 7 675 enfants (1,2 %) souffrant de malnutrition aiguë sévère et 31 666 enfants (4,8 %) souffrant de malnutrition aiguë modérée. En 2024, un total de 456 patients souffrant de complications liées à la malnutrition aiguë sévère ont été admis dans des centres de stabilisation. Depuis l'intensification des restrictions de l'aide humanitaire et des privations d'accès le 2 mars, au moins 57 enfants seraient morts des suites de la malnutrition⁶⁰.

61. D'après les estimations, entre septembre 2024 et août 2025, 16 500 femmes enceintes et allaitantes et 71 000 enfants auront besoin d'un traitement contre la malnutrition aiguë⁶¹. La malnutrition chez les femmes enceintes a entraîné un taux de naissances prématurées de 10 % et une prévalence de l'anémie de 50 %, ce qui a entraîné une augmentation de la mortalité néonatale et des complications de santé à vie pour les nouveau-nés⁶².

62. La production alimentaire locale, pilier essentiel de la résilience de Gaza, s'est effondrée. La destruction des terres agricoles, les graves pénuries d'eau et les restrictions sur le carburant et les intrants agricoles ont rendu impossibles la plupart des activités agricoles.

Eau, assainissement et hygiène

63. Depuis octobre 2023, les autorités israéliennes ont restreint le débit des conduites d'adduction d'eau, détruit les panneaux solaires alimentant les installations de dessalement et bloqué les importations de carburant indispensables aux systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ce qui a entraîné la fermeture de 85 % des stations de pompage et des installations de traitement des eaux

⁵⁷ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025).

⁵⁸ Renseignements communiqués par la FAO.

⁵⁹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza strip: IPC acute food insecurity and acute malnutrition special snapshot, April–September 2025 », 12 mai 2025.

⁶⁰ Organisation mondiale de la Santé (OMS), « OPT emergency situation update, No. 53 : 7 Oct 2023-8 Jan 2025 », 5 février 2025.

⁶¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Gaza strip: IPC acute food insecurity and acute malnutrition special snapshot, April–September 2025 », 12 mai 2025.

⁶² Renseignements communiqués par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

usées à Gaza, privant ainsi 2,2 millions de personnes d'un accès à une eau sans risque sanitaire⁶³.

64. L'imagerie satellite montre que 89 % des infrastructures d'eau, d'assainissement et d'hygiène à Gaza ont été endommagées ou détruites. Il s'agit notamment de 25 puits municipaux qui fournissaient 70 % de l'eau du nord de Gaza et de six stations d'épuration des eaux usées, dont l'une a été complètement détruite par les frappes aériennes. La centrale électrique de Gaza, qui fournit 60 % de l'électricité utilisée pour les opérations de distribution d'eau, a été gravement endommagée⁶⁴.

65. La disponibilité quotidienne d'eau à Gaza est tombée à une moyenne de 3 à 5 litres par personne et par jour, bien en dessous du seuil de survie d'urgence établi par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui est de 15 litres par personne et par jour. Les tests effectués par l'OMS ont révélé que 78 % des échantillons d'eau ne répondaient pas aux normes de qualité, ce qui accroît considérablement le risque d'épidémies de maladies véhiculées par l'eau⁶⁵.

66. L'effondrement des systèmes d'assainissement a entraîné une augmentation de 300 % des cas de diarrhée aqueuse aiguë, ainsi qu'une augmentation de l'hépatite A. Il y a également eu une augmentation des infections cutanées, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans, qui représentent 67 % des cas signalés⁶⁶. La destruction des systèmes de traitement des déchets médicaux et des installations de la chaîne du froid a encore aggravé le risque de propagation des maladies infectieuses⁶⁷.

67. La poliomyélite est réapparue à Gaza, plus de 20 ans après son éradication. Malgré les campagnes de vaccination contre la poliomyélite coordonnées par l'OMS en septembre, octobre et novembre 2024 et en février 2025, le poliovirus dérivé d'une souche vaccinale de type 2 continue d'être détecté dans des échantillons environnementaux⁶⁸. D'autres cycles de vaccination ont été retardés en raison des restrictions affectant l'aide humanitaire, de la privation d'accès à l'aide et des hostilités en cours⁶⁹.

68. En Cisjordanie, en particulier dans les camps de Jénine, Tulkarm et Nour Chams, les opérations militaires israéliennes ont causé une destruction massive des infrastructures civiles, y compris des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. Cette situation a créé des risques sanitaires graves, notamment en raison de la contamination des sources d'eau par les eaux usées, ce qui accroît le risque de maladies d'origine hydrique⁷⁰.

69. Les opérations de gestion des déchets solides de l'UNRWA en Cisjordanie ont également été fortement affectées par les restrictions d'accès de plus en plus sévères imposées par les autorités israéliennes, ce qui a compromis l'assainissement de base dans plusieurs communautés⁷¹.

⁶³ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025).

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ OMS, « Hostilities in the occupied Palestinian territory: Public Health Situation Analysis », 26 février 2025.

⁶⁶ Renseignements communiqués par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

⁶⁷ Renseignements communiqués par l'OMS.

⁶⁸ OMS, « Hostilities in the occupied Palestinian territory: Public Health Situation Analysis », 26 février 2025.

⁶⁹ Renseignements communiqués par l'OMS.

⁷⁰ Renseignements communiqués par l'UNRWA.

⁷¹ Ibid.

Santé

70. Les hostilités en cours, le démantèlement systématique du système de santé de Gaza et les restrictions imposées par Israël à l'entrée et à la distribution de fournitures médicales ont eu des effets désastreux sur le plan de la santé. L'augmentation de la morbidité et de la mortalité est due aux traumatismes, aux maladies non transmissibles non prises en charge, aux maladies infectieuses et à la malnutrition généralisée. La santé reproductive a été gravement affectée, plus de 50 000 femmes enceintes étant privées de soins prénatals⁷².

71. Gaza fait face à une pénurie de 40 % des médicaments essentiels. Plus de 90 % de ses établissements de santé ont été endommagés ou détruits, y compris 33 de ses 36 hôpitaux, dont 21 seulement restent partiellement opérationnels, ne fonctionnant qu'à 44 % de leur capacité d'avant la crise⁷³. Sur les 22 centres de santé gérés par l'UNRWA, 2 ont été démolis et 4 gravement endommagés, et seuls 4 restent opérationnels. Quatre centres temporaires et 54 postes de secours ont été mis en place pour répondre aux besoins croissants⁷⁴.

72. Les services de santé essentiels ont été paralysés par les pénuries de carburant, ce qui a perturbé les soins néonatals, les dialyses, les antennes chirurgicales et les opérations ambulancières. Dans le sud de Gaza, seules quatre stations d'oxygène sont disponibles. Dans le nord de Gaza, une seule station d'oxygène dessert sept hôpitaux, contre 20 stations avant l'escalade des hostilités, ce qui met en danger les patients en soins intensifs⁷⁵.

73. Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 mars 2025, 822 attaques visant les services de santé⁷⁶ ont été documentées dans le Territoire palestinien occupé, via le système de surveillance de l'OMS pour les attaques contre les services de santé. À Gaza, 361 attaques ont fait 283 morts et 587 blessés, endommagé 33 des 36 hôpitaux et touché 92 ambulances. En Cisjordanie, 461 attaques ont fait 22 morts et 88 blessés, endommagé 35 établissements de santé et touché 315 ambulances. Au moins 75 % de ces attaques ont entravé l'accès aux soins de santé, et, dans 27 % des cas, des armes avaient été utilisées⁷⁷. Depuis octobre 2023, plus de 850 soignants et professionnels de la santé ont été tués à Gaza, ce qui exacerbe l'effondrement du système de santé. La perte de personnel qualifié a considérablement entravé la capacité de fournir des soins vitaux⁷⁸.

74. La destruction de l'infrastructure de réadaptation physique de Gaza a laissé plus de 4 500 personnes amputées, dont 810 enfants, sans accès à des prothèses ou à des services de réadaptation. De nombreux patients, y compris des enfants souffrant de lésions de la moelle épinière, sont pris en charge dans les couloirs des hôpitaux en raison d'une grave pénurie de lits⁷⁹.

⁷² FNUAP, « La menace de la famine qui plane sur Gaza met en jeu la santé et la vie des femmes enceintes et des nouveau-nés », 19 mai 2025.

⁷³ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025) ; OMS, « OPT emergency situation update, No. 57: 7 Oct–14 Mar 2025 », 14 mars 2025.

⁷⁴ Renseignements communiqués par l'UNRWA.

⁷⁵ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 265: Gaza strip », 18 février 2025.

⁷⁶ Selon l'Organisation mondiale de la Santé, par « attaque visant les services de santé », on entend tout acte de violence verbale ou physique, tout acte d'obstruction ou toute menace de violence qui nuit à la disponibilité et à la prestation de services de santé curatifs ou préventifs dans des situations d'urgence et à l'accès à ces services.

⁷⁷ Renseignements communiqués par l'OMS.

⁷⁸ OHCHR, « UN expert shocked by death of another Palestinian doctor in Israeli detention », 24 septembre 2024.

⁷⁹ Renseignements communiqués par l'OMS.

75. La crise de la santé mentale à Gaza et en Cisjordanie atteint des niveaux alarmants. La quasi-totalité des 1,2 million d'enfants de Gaza ont besoin de soins de santé mentale et d'un soutien psychosocial, beaucoup d'entre eux présentant des signes de traumatisme psychologique aigu (cauchemars, repli sur soi et agressivité)⁸⁰. Plus de 17 000 enfants sont séparés de leur famille⁸¹. La destruction du seul hôpital psychiatrique de Gaza a privé de soins les patients souffrant de maladies chroniques.

76. Gaza a la proportion la plus élevée au monde d'enfants amputés par habitant⁸². Une évaluation réalisée en 2024 a révélé que les lésions corporelles graves sont le principal facteur à l'origine de la demande de services de réadaptation. Depuis octobre 2023, on estime que 13 000 à 17 000 blessures majeures aux extrémités ont été signalées, ainsi que 3 000 à 4 000 amputations et plus de 2 000 lésions graves de la moelle épinière et du cerveau, contribuant à une augmentation des besoins en soins physiques et psychologiques à long terme⁸³.

77. Selon de nouvelles estimations, l'espérance de vie dans la bande de Gaza a presque été divisée par deux, diminuant de 46,3 % depuis octobre 2023. L'espérance de vie est passée d'une moyenne de 75,5 ans avant la guerre à 40,5 ans pour la période comprise entre octobre 2023 et septembre 2024⁸⁴.

78. En Cisjordanie, les restrictions de circulation et d'accès imposées par les autorités israéliennes continuent de limiter considérablement l'accès aux services de soins de santé primaires et aux services d'urgence. Les opérations militaires menées en 2024 ont endommagé les axes routiers principaux, retardé les ambulances et limité les soins aux patients souffrant de maladies chroniques et aux femmes en couches⁸⁵.

Éducation

79. En raison des hostilités, l'ensemble de la population de Gaza n'a plus accès à l'éducation : tous les enfants et les jeunes sont privés de l'enseignement formel et de l'environnement protecteur qu'il offre. Les violences répétées, les déplacements massifs et la destruction des infrastructures ont laissé quelque 745 000 enfants, jeunes et étudiants de l'enseignement supérieur en dehors du système d'enseignement formel. Plus de 658 000 enfants en âge d'être scolarisés ont perdu une année scolaire entière, et plus de 39 000 étudiants n'ont pas pu passer des examens importants, en particulier le tawjihi (examens de l'enseignement secondaire général)⁸⁶.

80. Les images satellite de décembre 2024 montrent que 95,2 % des écoles de Gaza (537 sur 564) ont été endommagées ou détruites, 88 % d'entre elles (496 écoles) devant être intégralement reconstruites⁸⁷.

⁸⁰ UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

⁸¹ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025) ; OMS, « OPT emergency situation update, No. 57: 7 Oct–14 Mar 2025 », 14 mars 2025.

⁸² Voir www.unicefusa.org/stories/unicef-delivers-wheelchairs-gazas-children.

⁸³ OMS, « Estimating trauma rehabilitation needs in Gaza using injury data from emergency medical teams », 30 juillet 2024.

⁸⁴ Michel Guillot *et al.*, « Life expectancy losses in the Gaza Strip during the period October 2023 to September 2024 », *The Lancet*, vol. 405, n° 10477 (février 2025).

⁸⁵ Contributions de l'OMS et du FNUAP.

⁸⁶ Banque mondiale, Union européenne et Organisation des Nations Unies, *Gaza and West Bank Interim Rapid Damage and Needs Assessment* (février 2025) ; UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

⁸⁷ UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

81. En décembre 2024, 12 035 élèves et 492 membres du personnel éducatif avaient été tués, et 19 379 élèves et 2 603 membres du personnel éducatif avaient été blessés. Un grand nombre de ces personnes blessées souffrent d'un handicap irréversible⁸⁸. Les écoles dont les structures sont encore viables ont été transformées en abris surpeuplés. Elles ne répondent pas aux normes de sûreté et ne conviennent pas à l'apprentissage. Les ordres d'évacuation de l'armée israélienne, en particulier dans le nord de la bande de Gaza, ont à plusieurs reprises perturbé les tentatives de reprise de l'enseignement⁸⁹.

82. Les restrictions sévères imposées à l'importation de fournitures, y compris de fournitures scolaires, ont paralysé les efforts visant à créer des espaces d'apprentissage temporaires. Au début de l'année 2025, seuls 405 espaces de ce type étaient opérationnels, accueillant environ 137 000 enfants, soit moins d'un quart de la population en âge d'être scolarisée à Gaza. La présence de munitions non explosées continue d'entraver l'expansion en toute sécurité des lieux d'enseignement⁹⁰. Sans interventions urgentes et durables, Gaza risque de perdre une génération entière à cause de l'analphabétisme, des traumatismes psychosociaux et de l'aggravation de la pauvreté⁹¹.

83. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, l'enseignement est toujours perturbé : quelque 806 300 enfants en âge d'être scolarisés subissent les conséquences de l'escalade de la violence, des restrictions de mobilité et des opérations militaires en cours. Les enfants vivant dans les zones de tension connaissent de plus en plus de fermetures d'écoles et d'interruptions de l'enseignement⁹². À la fin du mois de janvier 2025, les élèves du nord de la Cisjordanie avaient déjà perdu 10 % de journées d'apprentissage depuis le début de l'année scolaire en raison de l'insécurité et des restrictions d'accès⁹³.

84. Les difficultés économiques ont encore réduit l'accès à l'éducation en Cisjordanie. On estime que 40 % des familles n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité, ce qui pousse de nombreux enfants plus âgés, en particulier les garçons, sur le marché du travail informel. Les filles et les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles d'abandonner l'école après l'âge de 12 ans, en particulier dans les zones rurales où il faut beaucoup de temps pour se rendre à l'école, où l'insécurité règne et où le coût de l'éducation est inabordable⁹⁴.

85. Les enseignants en Cisjordanie sont également touchés. Les bas salaires, les retards dans le versement des traitements dans le secteur public, les dommages causés aux infrastructures et les niveaux de stress élevés et persistants ont poussé de nombreuses personnes à cumuler plusieurs emplois ou à quitter la profession d'enseignant, ce qui a rendu le système éducatif encore plus fragile⁹⁵.

⁸⁸ Ibid.

⁸⁹ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 265 » ; UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

⁹⁰ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 265 ».

⁹¹ UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

⁹² UNICEF, « Humanitarian situation report No. 34 », 30 janvier 2025.

⁹³ Renseignements communiqués par l'UNRWA.

⁹⁴ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian situation update No. 266: West Bank », 20 février 2025.

⁹⁵ UNICEF, « Occupied Palestinian Territory Education Cluster: Education overview in 2024 – the state of education in Gaza and the West Bank », février 2025.

86. Le 18 février, les forces israéliennes et des agents municipaux ont pénétré de force dans le centre de formation de l'UNRWA à Qalandiya, dans Jérusalem-Est, ont lancé des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes à proximité et ont ordonné l'évacuation immédiate du site. Au moins 350 étudiants et 30 membres du personnel étaient présents. Des policiers israéliens se sont également rendus dans plusieurs écoles de l'UNRWA à Jérusalem-Est occupée et ont ordonné leur fermeture⁹⁶.

Retombées de l'occupation sur les femmes et les filles : l'angle des questions de genre

87. L'effondrement des systèmes de protection sociale, les déplacements massifs, la destruction des habitations et des établissements de santé, le manque d'intimité et de services essentiels ont rendu les femmes et les filles palestiniennes de Gaza extrêmement vulnérables aux risques accrus de violence, d'exploitation et d'atteintes fondées sur le genre.

88. Les femmes et les enfants représentent la majorité des victimes à Gaza. Depuis octobre 2023, plus de 8 300 femmes ont été tuées⁹⁷. Au plus fort des hostilités, deux mères étaient tuées toutes les heures à Gaza⁹⁸. Les femmes enceintes vivent dans des conditions mortifères : chaque jour des femmes accouchent dans des environnements dangereux, sans l'hygiène et les soins adéquats, ce qui contribue à l'augmentation des taux de fausses couches, de mortinassances, de mortalité maternelle et de complications néonatales⁹⁹.

89. À Gaza, on estime que 500 000 femmes en âge de procréer et 235 000 adolescentes connaissent une pénurie catastrophique de soins de santé maternelle, alors que 50 000 accouchements sont prévus en 2025. La destruction des établissements de santé et le manque d'accès aux produits d'hygiène, à la nutrition, aux vitamines prénatales, aux antibiotiques et à l'anesthésie ont entraîné une augmentation de 300 % des fausses couches depuis 2023¹⁰⁰.

90. Dans le nord de Gaza, les femmes accouchent dans des tentes de fortune et des bâtiments endommagés, souvent avec des instruments non stérilisés. Les infections post-partum ont augmenté de 400 %, et la mortalité néonatale a doublé en raison de l'absence de couveuses et de médicaments vitaux. Plus de 80 % des femmes enceintes présentent des signes de détresse psychologique aiguë et 63 % rapportent être traversées d'idées suicidaires, dans un contexte de bombardements continus, de déplacements répétés et d'absence de soins psychosociaux¹⁰¹.

91. L'impact socioéconomique sur les femmes a été tout aussi dévastateur. Au début de l'année 2025, plus de 12 000 Palestiniennes sont devenues veuves à cause du conflit, et nombre d'entre elles sont désormais les seules à subvenir aux besoins de leur famille¹⁰². Ces femmes évoluent dans une économie et des services publics effondrés, et se tournent vers le travail informel et des conditions relevant de l'exploitation pour subvenir aux besoins de leur famille. Le troc de marchandises, la

⁹⁶ Philippe Lazzarini, « Children and young people in East Jerusalem denied of their right to education in UNRWA schools », UNRWA, 18 février 2025.

⁹⁷ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Reported impact snapshot: Gaza Strip », 22 avril 2025.

⁹⁸ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Press release: two mothers are killed in Gaza every hour as fighting exceeds 100 days », 19 janvier 2024.

⁹⁹ Renseignements communiqués par le FNUAP.

¹⁰⁰ Voir A/HRC/58/CRP.6.

¹⁰¹ Renseignements communiqués par le FNUAP.

¹⁰² Voir A/HRC/58/CRP.6.

collecte de déchets et le recours à l'aide humanitaire sont des stratégies d'adaptation parmi d'autres.

92. En Cisjordanie, 266 Palestiniennes auraient été détenues par les autorités israéliennes en 2024, ce qui porte à 450 le nombre total de détenues depuis octobre 2023, 18 étant toujours détenues en février 2025, selon le Bureau central palestinien des statistiques.

93. La Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël a constaté que les installations de soins de santé sexuelle et reproductive avaient été systématiquement détruites à Gaza, y compris les maternités et les services de maternité et la principale clinique de fécondation in vitro de Gaza¹⁰³. En outre, la Commission a constaté que la violence sexuelle et reproductive et les autres formes de violence fondées sur le genre constituaient un élément majeur des mauvais traitements infligés aux Palestiniens et, dans un contexte plus large, l'occupation illicite et l'oppression des Palestiniens en tant que groupe. La Commission a également indiqué que la culture de l'impunité qui prévaut au sein des forces de sécurité israéliennes permettait aux soldats d'agir sans craindre de devoir rendre des comptes, ce qui est implicitement encouragé par les dirigeants civils et militaires¹⁰⁴.

III. Golan syrien occupé

94. Le Secrétaire général continue de réaffirmer la validité de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a décidé que la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le Golan arabe syrien occupé était nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international.

95. Les colonies ont continué de s'étendre dans le Golan syrien occupé avec l'appui du Gouvernement israélien. Depuis 1967, l'occupation israélienne a causé le déplacement d'environ 140 000 Syriens et la destruction de 341 villages. Sur la superficie totale du Golan syrien occupé (1 860 km²), environ 1 260 kilomètres carrés se trouvent sous occupation israélienne¹⁰⁵. Début 2025, 29 000 colons israéliens résidaient dans 35 colonies illégales et exerçaient un contrôle sur environ 95 % des terres occupées. Il ne reste plus que cinq villages syriens, où vivent 28 000 personnes, qui continuent d'être soumises à des restrictions de circulation et à des couvre-feux, de voir leurs terres confisquées et de ne pas pouvoir construire de logements et d'infrastructures comme elles l'entendent.

96. La population de colons augmente régulièrement depuis ces dernières années. En 2021, les autorités israéliennes ont annoncé leur intention de doubler le nombre de colons dans le Golan syrien occupé d'ici à 2027. En décembre 2024, le Gouvernement israélien a approuvé un programme de développement supplémentaire de 11,0 millions de dollars aux fins de l'installation de nouveaux résidents dans le Golan syrien occupé¹⁰⁶. En 2023, la population du Golan syrien occupé s'établissait à 55 100 personnes, dont 25 800 colons israéliens et 27 200 Syriens. Ces chiffres font apparaître une augmentation de 7,5 % de la population des colons et de 1,1 % de la population syrienne par rapport aux chiffres de 2022.

¹⁰³ Ibid.

¹⁰⁴ Ibid.

¹⁰⁵ Al-Marsad, « The Syrian Golan – the twice-forgotten occupation: the rights of Golan Syrians must be respected », 2 février 2025.

¹⁰⁶ Lazar Berman, « Cabinet approves \$11 million plan to double population in the Golan Heights », *The Times of Israel*, 16 décembre 2024.

97. L'expansion des colonies israéliennes dans le Golan syrien occupé ne se limite pas à la construction de logements. En 2024, le Gouvernement israélien a approuvé et exécuté des projets d'infrastructures commerciales, notamment la construction de 23 turbines éoliennes près des villages de Majdal Shams et Massaadé. Le site se trouve sur de vastes terres agricoles appartenant à des résidents syriens des villages environnants, notamment druzes, dont les terres constituent la principale source de revenus. Le projet menace de restreindre davantage la capacité de la population syrienne à maintenir une activité agricole et à étendre ses communautés. Les agriculteurs subissent une double peine : ils perdent leurs terres productives et se retrouvent de surcroît en concurrence avec l'agriculture fortement subventionnée des colonies israéliennes. Dans sa résolution 79/91, l'Assemblée générale a condamné toutes les activités entraînant la confiscation de terres, la perturbation des moyens d'existence de personnes protégées, le transfert forcé de civils et l'annexion de territoire, de fait ou par l'adoption d'une loi nationale.

98. La situation de sécurité dans le Golan syrien occupé s'est dégradée depuis octobre 2023, en particulier depuis la chute du gouvernement de Bachar al-Assad en décembre 2024. Au 18 février 2025, les Forces de défense israéliennes avaient construit 10 positions militaires dans la zone de séparation et occupaient deux maisons dans la zone de limitation¹⁰⁷. Depuis juillet 2024, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) observe la poursuite d'activités militaires israéliennes le long et à proximité de la ligne de cessez-le-feu : il s'agit entre autres de la construction d'obstacles de contre-mobilité¹⁰⁸.

IV. Conclusion

99. **Une fois de plus, je condamne avec fermeté les attaques ignobles perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, ainsi que la détention d'otages qui se poursuit à Gaza. Rien ne saurait justifier ces actes terroristes. Je réclame une nouvelle fois la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Tant qu'ils sont en captivité, les otages doivent être traités humainement et autorisés à recevoir des visites et de l'aide de la part du Comité international de la Croix-Rouge.**

100. **L'année écoulée a encore été marquée par des souffrances insupportables qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. Il est plus que temps que soit décrété un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza. Il est injustifiable que le peuple palestinien continue de se voir infliger ce châtiment collectif. Le bombardement incessant de la bande de Gaza, le grand nombre de victimes civiles, la destruction généralisée de quartiers palestiniens et l'aggravation de jour en jour de la situation humanitaire sont effroyables. Je condamne sans équivoque le massacre et la mutilation à grande échelle de civils, notamment de femmes et d'enfants, ainsi que la destruction de l'infrastructure civile à Gaza.**

101. **Les civils sont pris dans une spirale de mort infernale. La dévastation généralisée résultant des opérations militaires israéliennes, la privation et le blocage de l'aide humanitaire et des approvisionnements commerciaux rendent les conditions de vie intenables pour la population palestinienne. Je suis profondément alarmé par les informations publiées en mai qui révèlent que, selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, la bande de Gaza connaît un risque critique de famine, l'ensemble de la population présentant des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë : un demi-million de**

¹⁰⁷ Voir S/2025/154.

¹⁰⁸ Nations Unies, « UNDOF press statement », 13 décembre 2024.

personnes, soit une sur cinq, sont en situation de famine, et la grande majorité des enfants subissent des privations alimentaires extrêmes.

102. Je demande que soit autorisé un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire qui respecte pleinement les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. Il faut que soit levé tout obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. L'aide humanitaire n'est pas négociable. Elle doit circuler sans entrave. Le personnel humanitaire doit bénéficier de la protection que lui accorde le droit international. Je suis endeuillé par la mort des membres du personnel des Nations Unies tués à Gaza et condamne fermement le meurtre de tout travailleur humanitaire. L'inviolabilité des locaux et des avoirs de l'Organisation doit être respectée.

103. Le conflit continue d'être mené avec peu de considération pour le droit international humanitaire. La manière dont sont conduites les hostilités continue de me plonger dans une extrême inquiétude quant aux faits qui pourraient être constitutifs de violations du droit international humanitaire par les deux parties au conflit, notamment le non-respect éventuel des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Le droit international humanitaire doit être respecté en tout temps par toutes les parties au conflit. Israël, en tant que Puissance occupante, doit respecter strictement les obligations que lui impose le droit international, y compris le droit international humanitaire. La protection des civils est primordiale dans tout conflit armé. Je m'oppose au déplacement forcé de la population palestinienne de n'importe quelle partie du Territoire palestinien occupé, en ce que cela constituerait une violation grave du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Il faut que cela s'arrête.

104. L'occupation militaire prolongée du territoire palestinien et du Golan syrien ne cesse d'avoir des répercussions sur les conditions de vie des populations palestinienne et syrienne et de nuire au développement économique et social des territoires occupés. Israël continue d'adopter des politiques et des pratiques qui peuvent être contraires aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question, au droit international humanitaire et au droit international des droits humains. Certaines de ces pratiques peuvent être discriminatoires, tandis que d'autres peuvent s'apparenter au transfert forcé de personnes protégées ou à une peine collective, ce qui constitue un grave manquement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et ce qui est interdit par le droit international. Le respect du droit international est un impératif, si l'on veut qu'aucune partie ne puisse jouir de l'impunité et que tous les peuples de la région soient assurés de connaître la justice et la paix, y compris les Palestiniens et les Syriens vivant sous occupation. Je suis profondément préoccupé par toute présence prolongée des forces de sécurité israéliennes dans les camps de réfugiés en Cisjordanie, qui serait contraire à l'obligation d'Israël de mettre fin à sa présence illégale dans le Territoire palestinien occupé, comme l'a affirmé la Cour internationale de Justice.

105. La trajectoire actuellement à l'œuvre dans le Territoire palestinien occupé menace non seulement la viabilité de la solution des deux États, mais, au-delà, compromet aussi la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À Gaza, la destruction quasi totale de la base économique, du tissu social et des infrastructures essentielles a infligé un préjudice intergénérationnel qui se ressentira pendant longtemps, des centaines de milliers de familles étant plongées dans la pauvreté et le dénuement absolu. En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les restrictions d'accès à la terre et aux ressources naturelles continuent d'entraver l'activité économique et d'étouffer le développement durable. L'impact cumulé a annulé des décennies de

progrès en matière de développement humain. Même pour revenir à la situation d'avant-guerre – déjà caractérisée par une vulnérabilité chronique –, il faudra déployer, sans interruption, des efforts et des ressources pendant des décennies.

106. Les femmes et les filles palestiniennes subissent une érosion systématique de leurs droits à la sécurité, à l'éducation, aux soins de santé et à la participation. Les personnes âgées et les personnes handicapées rencontrent des obstacles importants et souvent insurmontables en matière de mobilité, d'assistance et d'accès aux services essentiels. Dans l'ensemble de la bande de Gaza, les dégâts environnementaux considérables ont mis en péril la santé publique et la résilience à long terme. Le coût du redressement et de la reconstruction de Gaza étant estimé à 53 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, la communauté internationale doit apporter une réponse coordonnée, inclusive et fondée sur les droits, qui permette un relèvement, une stabilité et un développement durable à long terme.

107. Les Syriens du Golan se heurtent à des obstacles systémiques en matière d'emploi, de propriété foncière, de mobilité et d'accès aux services publics, tandis que les disparités économiques restent très marquées et touchent plus particulièrement les femmes et les jeunes. L'expansion des colonies et des projets d'infrastructure sur des terres agricoles appartenant à des Syriens a mis à mal les moyens d'existence locaux et la durabilité environnementale.

108. L'UNRWA demeure l'épine dorsale de toutes les interventions humanitaires ; ses travaux sont indispensables à l'action humanitaire. La législation nationale relative à l'UNRWA ne saurait modifier les obligations qui incombent à Israël au titre du droit international. J'exalte tous les États Membres à garantir la continuité de l'action vitale de l'Office.

109. L'occupation doit cesser dans les plus brefs délais. L'ONU reste déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux, afin de concrétiser la vision de deux États, Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côté à côté dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem comme capitale des deux États. La solution des deux États devient une perspective de plus en plus lointaine. Nous sommes à un moment fatidique : des mesures urgentes, spécifiques et irréversibles doivent être prises en faveur de la solution des deux États.
